

# 3.- Sylviculture et développement local.

## Le syndicat des communes forestières de la haute Vallée de l'Aude, outil de développement local en forêt méditerranéenne de production

par Gérard BOUTONNIER \*  
et Alain-Yves BERNIER\*\*

### Présentation générale

Autorisé par arrêté préfectoral du 9 novembre 1983, le Syndicat des communes forestières de la Haute Vallée de l'Aude a réuni au départ 38 communes dont la propriété forestière cumulée atteignait 10 763 ha. A ce jour, leur nombre est d'environ 50 pour une superficie avoisinant 12 000 ha.

La forme de la coopération intercommunale choisie et celle du Syndicat intercommunal à vocation unique.

Il est toujours présidé par son fondateur, Pierre Bastie, Conseiller général du canton de

Quillan, ancien Sénateur de l'Aude.

Précisons que le département de l'Aude appartient à la Région administrative du Languedoc-

Roussillon et que géographiquement il va du Sud-Ouest du Massif Central aux Pyrénées. La Haute Vallée de l'Aude est ainsi située dans les contreforts Pyrénéens.

### 1.- Objectifs du Syndicat

Les objectifs du Syndicat sont au nombre de trois :

- \* la régulation de la programmation des investissements forestiers

- \* le développement de la commercialisation des bois vendus façonnés

- \* la création d'emplois et plus généralement le soutien à l'activité économique locale.

Aucun de ces objectifs ne pouvait être envisagé par les communes prises individuellement car leurs budgets forestiers étaient loin d'avoir l'envergure suffisante pour soutenir des actions significatives. (Il y a autant de communes en France que dans le reste de la Communauté économique européenne : imaginez ce qu'elles peuvent être dans

l'arrière-pays Audois : quelques centaines d'habitants la plupart du temps !.

La coopération intercommunale s'est alors imposée comme la solution souhaitable dans le contexte de crise économique générale que connaissait la région comme le reste du pays au début des années 1980. Cependant cette coopération ne s'est pas faite avec les transferts de propriété ou de compétences de gestion que permettent diverses dispositions du Code forestier français (Syndicats de gestion forestière et Groupement syndical forestier) compte tenu des réticences qu'elles auraient soulevées.

Les objectifs du Syndicat ne peuvent se comprendre que sur la

\* O.N.F. Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts  
Adjoint du Chef du Service Départemental de l'Aude  
56, bd.Barbès - 11000 Carcassonne  
\*\*\*"TEMPS REEL"

Docteur - Ingénieur en Agroéconomie  
12, rue Mahul - 11000 Carcassonne

base d'un constat rapide des contextes physiques et socio-économiques actuels :

- 1) reliefs accidentés
- 2) infrastructures insuffisantes (réseau routier notamment)
- 3) agriculture dont le déclin a été accéléré dans les années 60 par le développement industriel des vallées (FORMICA) qui a provoqué un transfert très rapide des actifs de la ferme à l'usine sans changement de domicile ni libération de la terre. D'où une situation de double activité (usine et exploi-

tation agricole) et engagement d'un processus d'agriculture extensive et de développement des friches. Au bout du compte les friches ont gagné et les terres cultivées ou pâturées ne subsistent que dans les secteurs les plus favorables des vallées et des plateaux.

4) foncier très morcelé ayant accéléré le phénomène précédent.

En ce qui concerne plus particulièrement les propriétés communales dont l'objectif est la forêt, l'occupation de l'espace est la suivante :

Type de peuplement	Superficie (ha)	Proportion
Sapinière	1920	16 %
Pinède (Pin Sylvestre)	1440	
Autres résineux	1560	84 %
Hêtraie - Sapinière	600	
Hêtraie	2400	
Autres feuillus	2160	
Landes-Vides-Friches	1920	
TOTAL	12000	100 %

De tous ces types de peuplements, seule la sapinière constitue des forêts en situation de production, c'est-à-dire dont les recettes équilibrent les dépenses et laissent un revenu net à la disposition du propriétaire.

Tous les autres types de peuplements nécessitent des investissements importants pendant plusieurs décennies avant d'atteindre cet équilibre financier qui nous semble le meilleur garant de la pérennité de la forêt et donc de sa protection.

Cette ambition (l'autosuffisance financière de la forêt) est grande mais pas irréaliste compte tenu des potentialités des stations forestières qui en moyenne peuvent supporter des productions de 5 à 7 m<sup>3</sup>/ha/an. Les situations extrêmes allant de quelques m<sup>3</sup>/ha/an pour les taillis de chêne (vert et pubescent) sur sols squelettiques pour lesquels on n'aura jamais d'objectif de production à 12 m<sup>3</sup>/ha/an pour les meilleures stations de Sapin, Douglas et Cèdre.

Ce rapide tableau permet de mieux comprendre le fondement des objectifs du Syndicat qui concernent bien une forêt méditerranéenne de production.

### 1.1 - Régulation de la programmation des investissements

Les besoins en investissements découlent des caractéristiques esquissées auparavant. Leur évaluation faite en 1984 identifiait leur volume à :

- \* 1000 ha de travaux d'amélioration
- \* 2300 ha de boisements
- \* 140 km de routes forestières.

La région étant concernée par les programmes de la Communauté économique européenne, les pouvoirs publics ont apprécié de trouver auprès du Syndicat le support de la programmation coordonnée de leurs actions car la recherche d'un volume d'activité constant induisait de meilleures conditions de réalisation des objectifs secondaires liés au soutien de l'activité économique locale.

De plus la rentabilité des projets d'investissements routiers était plus assurée car intégrée dans une démarche intercommunale qui dépassait le cadre souvent trop étroit du seul propriétaire demandant à être désenclavé.

De cette manière le Syndicat

établit des budgets annuels de l'ordre de 10 000 000 F qui bénéficient environ de 80 % de subventions (Communauté économique européenne, Etat, Région). Cela représente des investissements de 830 F/ha alors que la moyenne départementale est de moins de 400F/ha.

Ces chiffres traduisent certainement la réussite du Syndicat pour cet objectif là.

### 1.2 - Développement de la commercialisation des bois vendus façonnés

Comme ailleurs en France sauf en Alsace-Moselle, les bois sont vendus en bloc et sur pied. L'analyse des peuplements actuels, jeunes, médiocres et hétérogènes en majorité avait conduit à la conclusion que devrait se développer la vente de bois façonnés pour :

1) faire la sylviculture préconisée, les coupes ayant souvent dans le contexte actuel un bilan d'exploitation négatif et donc restant invendues,

2) valoriser la part de produits précieux qu'elles pouvaient contenir,

3) bénéficier de primes diverses grâce à la commercialisation groupée (primes de quantité, primes de montagne),

4) développer les contrats d'approvisionnement avec les unités de première transformation

5) faire face aux problèmes posés par la disparition des entrepreneurs de travaux forestiers.

Un contrat pluriannuel de 12000 tonnes de bois de trituration a été conclu en 1987. Il n'a pu être suivi d'actions similaires les années suivantes pour des motifs que nous développerons plus loin.

La vente de bois bord de route est donc actuellement à un niveau assez bas de 3 000 à 5 000 m<sup>3</sup>/an.

### 1.3.- Le soutien de l'activité économique locale

Cet objectif ne découlait pas automatiquement de la réalisation des deux précédents car les travaux forestiers importants étaient traditionnellement confiés à des entreprises après appel à la concurrence au niveau national.

Ces entreprises, nées lors du lancement des grands programmes de reboisement du Fonds forestier national dans la période 1950-1970

étaient toutes basées en dehors de l'Aude. Les retombées économiques locales des investissements forestiers étaient faibles dans le cadre d'un tel système car aucune de ces entreprises n'était basée dans l'Aude.

Le Syndicat a donc été support de main d'oeuvre (employeur), a favorisé la pluriactivité des agriculteurs de la région et recherché à accompagner l'installation d'entrepreneurs de travaux forestiers.

En tant qu'employeur, il assure environ 10 équivalents-emploi à temps plein. Cependant il souhaite

diminuer cette forme de soutien à l'emploi car il fait le constat de la difficulté d'être employeur avec un objectif de productivité comparable à celui d'une entreprise et d'être également une collectivité locale à l'écoute d'élus quotidiennement assaillis par des demandes d'emploi d'autochtones aux qualifications les plus hétérogènes, mais rarement forestières !

L'objectif, clairement affirmé, est désormais de favoriser l'installation et le maintien d'entrepreneurs locaux pour réaliser les tâches dont il est maître d'ouvrage.

## 2 - Articulation coupes / travaux

Ces objectifs (investissements forestiers, vente de bois bord de route) supposent que des moyens financiers importants soient mobilisés.

D'où pouvaient venir ces moyens ?

des aides publiques pour les travaux d'investissement, bien sûr, et elles représentent 80 % des sommes dépensées.

Et le reste ? c'est-à-dire :

\* l'autofinancement des investissements (20 %)

\* le financement des travaux d'exploitation forestière. Nous avons été conduits à analyser les relations à établir entre recettes et dépenses. Et comme les ressources fiscales des communes ne pouvaient dégager tous les moyens requis, il est apparu rapidement qu'il fallait rechercher les ressources financières dans la forêt elle-même, par l'analyse des produits à en attendre, c'est-à-dire par l'analyse des recettes pouvant provenir de la vente des bois.

Il s'agissait donc d'établir pour le court terme forestier une articulation financière réelle et opérationnelle entre coupes et travaux, entre recettes et dépenses.

Classiquement, les aménagements forestiers présentent des bilans financiers pour des périodes de 2 ou 3 décennies. Ensuite annuellement, les coupes suivent le cheminement prévu à l'état d'assiette. Par contre, les travaux, eux subissent les vicissitudes des aléas budgétaires et des changements de municipalité. Au bout du compte, recettes et dépenses,

coupes et travaux suivent des évolutions relativement indépendantes.

Il en découle que l'enrichissement patrimonial est plus faible que ce qu'il pourrait être s'il y avait la volonté de relier coupes et travaux dans une programmation coordonnée pluriannuelle acceptée par tous les partenaires.

Donnons quelques exemples :

- une route peut apporter une plus value au bois sur pied de 50 à 150 F/m<sup>3</sup>. Cette seule plus value peut assurer l'autofinancement. Encore faut-il avoir la volonté d'instituer ces liaisons, de programmer en fonction de celles-ci et de vouloir décider d'emprunter pour faire la route avant d'encaisser la plus value,

- la vente de certains bois de trituration bord de route dans le cadre des contrats d'approvisionnement mobilisant plusieurs milliers de tonnes sur plusieurs années peut apporter des plus values allant jusqu'à 50 F/T. Encore faut-il que les communes veuillent pratiquer une mise en marché solidaire et déterminent la répartition des coûts d'exploitation et des frais financiers de constitution de la trésorerie nécessaire.

Ces grands principes étant posés, comment les mettre en oeuvre ?

Il s'agira bien sûr, d'établir des documents de programmation à l'échelle du Syndicat, comparables à ceux qui peuvent exister pour la forêt domaniale.

Il s'agit d'un travail important mais on peut imaginer que nous savons le faire.

Concevoir l'articulation coupes /travaux est une tâche que des forestiers pratiquant la vente de bois sur pied savent faire.

Mais ont-ils les moyens de maîtriser et d'accompagner le passage d'un système de vente de bois sur pied à un système de vente de bois bord de route ?

La réponse à cette question a été : "OUI SI..."

En effet OUI parce que nous sommes forestiers

SI parce qu'il s'agit de faire un nouveau métier et qu'il convient de créer les conditions de son succès.

Le programme d'une ETUDE-ACTION de 1,2 MF a donc été défini et est en cours de réalisation dont l'objet est la création d'un marché des bois façonnés dans la Haute Vallée de l'Aude.

Aidés et soutenus par tous les partenaires de la filière bois, cette ETUDE-ACTION est réalisée par l'Office national des forêts qui y a affecté un ingénieur spécialisé, avec le concours d'un bureau d'études privé "TEMPS REEL" et de la Bourse Pyrénéenne des travaux forestiers.

Comment aller du bois sur pied au bois bord de route pour créer un marché de bois façonnés ?

## 3.- Du bois sur pied au bois bord de route

### 1.- Evaluation du marché

Pour créer un marché de bois façonnés, il importe de connaître les usages commerciaux existants ainsi que la réglementation en vigueur. En fait on constate que le classement des bois n'est pratiqué ni dans la petite région (Haute vallée de l'Aude) ni dans les zones voisines. Les directives proposées par le rapport élaboré lors de l'"étude-action" tiennent compte de certaines données fondamentales :

- l'existence de normes européennes (C.E.A. 1961)
- l'élaboration en cours de normes françaises (C.T.B.)
- l'existence d'une longue pra-

tique de classement des bois en Alsace (voir tout spécialement les travaux du centre O.N.F. de Saverne)

- la nécessité de s'adapter aux caractéristiques des bois et utilisateurs locaux.

La norme de classement étant à ce jour une nouveauté dans la région, il est impératif de proposer les directives les plus simples possibles, afin d'en faciliter l'introduction. Par ailleurs les forêts considérées sont essentiellement jeunes, avec des petits bois de qualité inférieure, souvent branchus, avec des courbures et des décroissances importantes. Le souci d'efficacité nous a conduit à simplifier (uniformisation des diamètres entres essences, augmentation des diamètres de noeuds admissibles...), tout en veillant à respecter l'esprit des normes existantes et en cours d'élaboration.

La ressource n'est pas la disponibilité, en raison :

- de l'existence de classes d'âge trop jeunes pour être exploitées,
- de problèmes de desserte et d'accessibilité de certaines forêts,
- du rapport entre coûts d'exploitation et valeur des produits bord de route.

Pour créer un marché de bois façonnés bord de route, il convient donc de connaître avec une précision suffisante la ressource, venti-

lée selon les catégories de produits définies par les normes. Il faut ensuite prendre en compte les équipements routiers existants et à créer et établir une programmation pluriannuelle et intercommunale de travaux d'infrastructure (les recettes liées à une sylviculture plus intensive devant assurer globalement la part communale de financement). Il faut enfin connaître les rendements unitaires et les coûts de revient des différents types de chantier d'exploitation forestière, pour définir les clauses et négocier les prix.

## 2.- Moyens à définir : et ce n'est pas la moindre tâche

### \* administratifs :

- comptabilité publique
- codes : forestier des communes des marchés publics
- contrats type : de vente bord de route d'exploitation forestière
- contenus de la coopération intercommunale

### \* humains et matériels :

- statuts et rémunérations salariés
- tâcherons entrepreneurs
- origine et motivation des travailleurs
- aides à l'installation
- formation

\* **financiers** : mais le problème est plus facile à résoudre une fois le reste du travail réalisé.

## Conclusion :

A travers cette expérience l'Office national des forêts, gestionnaire des forêts communales constituant l'assiette de l'activité du Syndicat fait l'apprentissage du rôle de technicien du développement local en forêt méditerranéenne de production.

Lui et le Syndicat des communes forestières de la Haute Vallée de l'Aude réussiront-ils à atteindre leurs objectifs ?

Parions que oui s'ils ne laissent pas le temps émousser leur volonté car les difficultés sont grandes, on a pu le constater. Pourtant le temps est indispensable quand il s'agit, comme ici, de faire changer les habitudes et les mentalités. Réponse aux 10ème, 15ème ou 20ème FORUM ! L'ambition est de créer un modèle reproductible : il était donc normal que dès sa gestation il soit présenté au public de professionnels réuni pour FORESTERRANEE'90 !.. Nous remercions les organisateurs de nous avoir permis de le faire.

A.-Y.B., G.B.

# COSYLVA

## Société coopérative des sylviculteurs de l'Aude

par M. RIPPOLES \*

Cette coopérative a été créée le 18 mars 1980 pour continuer et augmenter l'action commerciale commencée par l'Association forestière de l'Aude.

Son action a porté dans les premières années sur le reboisement et sa maîtrise. Cette action continue comme par le passé.

\* Directeur de la Cosylva - Chambre d'Agriculture de l'Aude  
70, rue Aimé Ramon  
11001 Carcassonne

En 1983, une action de mobilisation des bois a commencé sur deux secteurs de la Montagne Noire. Cette mobilisation a surtout eu pour effet de faire faire les premières éclaircies à leur âge, mais aussi de mettre en place une structure d'exploitation avec la Coopérative agricole et forestière de l'Aude (C.A.F.A.) comme partenaire.

Cette structure régit donc les équipes de bûcherons ainsi que les artisans débardeurs.

Actuellement, la mobilisation

des bois se poursuit avec une augmentation dans les feuillus.

La structure d'exploitation a permis surtout de fixer des bûcherons en leur fournissant du travail toute l'année, mais surtout de rendre les premières éclaircies positives pour les propriétaires.

Actuellement, une formation de ces équipes se poursuit pour le tri des bois afin de mieux rentabiliser les coupes de petits bois. Cette action, dans l'avenir, s'étendra au bois feuillus.